

# ◀ **COMPTE RENDU DE SÉANCE** ▶

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2016**

**L'an deux mille seize, le vingt-quatre novembre, le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 17 novembre 2016, s'est réuni en séance publique ordinaire à l'Hôtel de Ville.**

**Président** : Monsieur Gilles GASCON, Maire.

Sur les 43 conseillers municipaux en exercice, à l'**ouverture de la séance** étaient :

### **PRESENTS** :

Gilles GASCON, Eric FROMAIN, Doriane CORSALE, Habib DARWICHE, Messaouda EL FALOUSSI, Bernard GUTTIN, Sophie VERGNON, Frédéric JEAN, Marthe CALVI, Michel VILLARD, Catherine HUCHOT, Eric LEMAIRE, Catherine AURELE, Antoine CANADAS, François MEGARD, Jacques BURLAT, Liliane WEIBLEN, Purification LOPEZ, Marie-Claire FISCHER, Jean-François MORICE, Bernard CHAMBRILLON, Fabrice LODI-CHEMAIN, Claire-Lise COSTE, Stéphane PEILLET, Patricia GUICHARD, Suzana ELEZI, Amandine GAILLARD, Willy PLAZZI, Michel ESPAGNET, Corinne DUBOS, Christian BULAND, Fabienne GILET, Sandrine LIGOUT, Christian MOISSARD, Véronique MOREIRA, Muriel MONIER, Pascal LACHAIZE.

### **ABSENTS** : .

### **EXCUSES** : .

### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** :

Denise ROSSET-BRESSAND à Marie-Claire FISCHER, Thierry GIMENEZ à Patricia GUICHARD, Martine DAVID à Christian BULAND (jusqu'au rapport n°3), Daniel GOUX à Corinne DUBOS, Béatrice CLERC à Willy PLAZZI (jusqu'au rapport n°3), Antoine GALERA à Sandrine LIGOUT, Eric FROMAIN à Gilles GASCON (à partir du rapport n°5)

**Secrétaire de séance** : Madame Amandine GAILLARD.

====oOo====

**Monsieur le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures.**

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal ADOPTE le procès-verbal de la séance du 27 octobre 2016

**Communication n° 16.159 : ACTES DE GESTION : Actes de gestion accomplis par le Maire - Compte rendu de délégation (mois d'octobre 2016) (communication)**

Le Conseil Municipal PREND ACTE de la présente communication.

**Délibération n° 16.160 : INTERCOMMUNALITE : Dissolution du syndicat intercommunal du domaine de Rajat**

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

D'émettre un avis favorable à la dissolution du syndicat intercommunal du domaine de Rajat

**Délibération n° 16.161 : RESSOURCES HUMAINES : Programme d'accès à l'emploi titulaire**

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'approuver le programme pluriannuel « accès à l'emploi titulaire » de la collectivité selon le détail ci-dessous :

Année de recrutement	Grade	Catégorie hiérarchique	Nombre d'emplois
2017	Attaché territorial	A	2
	Ingénieur territorial	A	1
	Rédacteur territorial	B	1
	Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	1
	Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	C	2

- d'organiser le recrutement des candidats par voie de sélection professionnelle par le centre de gestion pour les grades de catégorie A et B et par voie de recrutements réservés sans concours pour les grades de catégorie C
- d'approuver la convention s'y rattachant avec le centre de gestion
- d'autoriser le maire à signer ladite convention
- de dire que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre globalisé 012 du budget 2017

**Communication n° 16.162 : AFFAIRES FINANCIERES : Débat d'orientation budgétaire**

Le Conseil Municipal PREND ACTE du débat d'orientation budgétaire dans le cadre de la préparation du budget 2017.

**Délibération n° 16.163 : ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE : Adhésion à l'association "conseil national des villes et villages fleuris"**

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'approuver l'adhésion de la Ville de Saint-Priest à l'association Conseil National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF)

- de dire que le montant de cette adhésion s'élève à 800 € pour l'année 2017, celle-ci étant amenée à évoluer chaque année par décision de l'Assemblée générale
- de dire que le montant de cette dépense sera imputée à l'article 6281

**Délibération n° 16.164 : ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE : Concours 2016 des maisons et balcons fleuris et autre décor floral sur la voie publique.**

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- de fixer à 1 120,00 € la somme globale destinée à récompenser les divers lauréats du concours 2016 des maisons et balcons fleuris et décor floral sur la voie publique
- de décider que les prix seront attribués suivant le palmarès établi par le jury du concours
- de dire que la dépense afférente est inscrite à l'article 6714

**Délibération n° 16.165 : ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE : Convention d'occupation domaniale de répéteurs sur les ouvrages villes**

A la majorité des suffrages exprimés (1 abstention), le Conseil municipal décide :

- d'approuver la convention d'occupation domaniale de répéteurs sur les supports d'éclairage public et les ouvrages de la Ville avec la société M2O pour une durée de 10 ans
- d'autoriser Monsieur le maire à signer ladite convention ainsi que tous documents utiles au bon déroulement du projet
- de dire que recette sera imputée à l'article 70323

**Délibération n° 16.166 : SECURITE ET PREVENTION : Actions de prévention de la délinquance - octroi d'aides financières**

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'octroyer une aide financière de 3 000 € à l'Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence (ADSEA), service de prévention spécialisée, pour l'action de prévention du décrochage scolaire au collège Colette
- d'octroyer une aide financière de 2 500 € à l'Association Léo Lagrange Centre Est, pour l'action de prévention et de développement de la citoyenneté au travers de « l'espace ados » au collège Colette
- de dire que les dépenses relatives à ces subventions seront imputées à l'article 6574

**Délibération n° 16.167 : SECURITE ET PREVENTION : Convention d'utilisation du stand de tir de St Christ avec l'association sportive Tir Olympique Viennois pour les séances annuelles d'entraînement professionnel au maniement des armes**

A la majorité des suffrages exprimés (1 abstention), le Conseil municipal décide :

- d'approuver la conclusion d'une convention relative à l'organisation d'une formation au maniement des armes et à l'utilisation du centre de tir dans le cadre d'entraînements professionnels avec l'association sportive Tir Olympique Viennois et la communauté d'agglomération de Vienne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour une durée maximale de 3 ans
- d'autoriser le maire à signer ladite convention ainsi que tout avenant s'y rattachant
- de dire que la dépense sera imputée sur l'article 6184

**Délibération n° 16.168 : COMMERCE ET ARTISANAT : Autorisation ouverture dominicale**

A la majorité des suffrages exprimés (4 abstentions), le Conseil municipal décide :

- de donner un avis favorable sur le calendrier 2017 proposé relatif aux ouvertures dominicales autorisées pour les commerces de détail :
  1. Les commerces d'ameublement neuf dits «traditionnels» de salons, de cuisines, de cheminées seront autorisés à ouvrir leur magasin les dimanche 2 février 2017, 19 novembre 2017 et 3 décembre 2017.
  2. Seront autorisés à ouvrir les dimanche 3, 10 et 17 décembre 2017, les commerces exerçant les activités suivantes :
    - commerces d'ameublement dit « de grande distribution »,
    - commerces de tapis, moquettes et revêtements de murs et de sols,
    - commerces d'autres équipements du foyer (équipements d'éclairage et sanitaires ainsi que bazar, bimbéloterie),
    - commerces de matériels audio et vidéo en magasin spécialisé,
    - commerces d'appareils électro-ménagers, de radios, de télévisions, d'appareils ménagers et électriques,
    - commerces de vaisselle et objet, mobilier en céramique, faïence, porcelaine et verrerie,
    - commerces de quincaillerie, droguerie, papiers peints, peintures et verres en petites et grandes surfaces,
    - commerces de fourrure et de pelleterie,
  - 3- Les établissements de type hypermarchés, supermarchés seront autorisés à ouvrir les dimanche 26 novembre 2017 et les dimanche 10, 17, 24 et 31 décembre 2017.
  - 4- Seront autorisés à ouvrir les dimanche 2 juillet 2017, 26 novembre 2017 et 10, 17 et 24 décembre 2017, les commerces exerçant les activités suivantes :
    - commerces d'articles de sport, de prêt-à-porter, de chaussures, de textile, de parfumerie, de bijouterie et horlogerie, de jeux et jouets, de librairie, de papeterie, de maroquinerie, d'optique,
    - commerces d'ordinateurs et de logiciels, d'enregistrements musicaux et vidéo et d'autres commerces de détail spécialisés divers,
    - commerces d'animaux de compagnie et d'aliments pour animaux de compagnie.
  - 5 Les commerces de voitures et de véhicules automobiles légers, d'autres véhicules automobiles, de détails d'équipements d'automobiles, de commerces et réparations de motocycles seront autorisés à ouvrir les dimanche 15 janvier 2017, 19 mars 2017, 18 juin 2017, 17 septembre 2017 et le 15 octobre 2017.

**Délibération n° 16.169 : LOGEMENT : Dispositif prime à l'accession / plan 3A**

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution des aides à l'accession comme suit :

- Montant global de 15 000 € réparti entre 5 ménages pour le programme « Green Attitude » Rue Juliette Récamier ZAC du Triangle -Promoteur Diagonale-.
- Montant global de 3 000 € pour un ménage pour le programme « Un Jardin Inattendu » - Angle Avenue Jean Jaurès – Rue Anatole France ZAC Berliet - Promoteur Vinci Immobilier-.

- de dire que la dépense sera imputée à l'article 20422

**Délibération n° 16.170 : GESTION DES SERVICES PUBLICS LOCAUX : Fin du contrat de délégation de service public avec la Société d'Exploitation du Château de Saint-Priest**

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- D'approuver la conclusion d'un avenant n°3 ramenant la durée de prolongation du contrat à la date du 31 décembre 2016
- D'autoriser le maire à signer ledit avenant

**Délibération n° 16.171 : JEUNESSE ET ENFANCE : Augmentation de la capacité d'accueil de 4 places à la Maison Petite Enfance La Courte Echelle**

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- D'approuver l'ouverture de 4 places supplémentaires à la Maison Petite Enfance La Courte Echelle
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes afférents
- D'imputer les recettes au chapitre 74 et 13
- D'imputer les dépenses au chapitre 012 et 21

**Délibération n° 16.172 : AFFAIRES CULTURELLES : Gratuité de location salle TTA à différentes associations**

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'accorder à titre exceptionnel et compte tenu du caractère social de ces manifestations, la gratuité de la mise à disposition du théâtre Théo Argence :
  - le 3 décembre 2016 au comité d'organisation du téléthon
  - le 18 mars 2017 à l'Association Accompagnement Soins Palliatifs Saint-Priest (ASP2)

**Délibération n° 16.173 : DEMOCRATIE LOCALE : Réactualisation de la charte de la démocratie locale et de la citoyenneté**

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- D'approuver la charte de la démocratie locale et de la citoyenneté réactualisée

**Délibération n° 16.174 : MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Rénovation Énergétique des groupes scolaires de REVAISON et Simone SIGNORET - Réalisation de deux diagnostics énergétiques - Demande de subvention à l'ADEME**

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'approuver la décision de faire réaliser un diagnostic énergétique pour les groupes scolaires de REVAISON et Simone SIGNORET
- de confier leur réalisation à la SPL OSER
- d'approuver la dépense globale de 20 700 € HT
- de solliciter une subvention auprès de l'ADEME à hauteur de 50 % de la dépense HT
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

**Délibération n° 16.175 : VIE ASSOCIATIVE : demande de gratuité par l'Epi San-Priot de la salle Concorde pour le 31 décembre 2016**

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'accorder à titre exceptionnel et compte tenu du caractère social de cette manifestation, la gratuité de la mise à disposition de la salle Concorde à l'Epi San-Priot pour la soirée du 31 décembre 2016

**Délibération n° 16.176 : AFFAIRES SPORTIVES : Versement d'une subvention pour le club ASSP**

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- D'approuver le versement d'une subvention de 80 000 € à l'Association Sportive de Saint-Priest (ASSP) au titre d'une avance sur la subvention qui sera attribuée pour l'année 2017
- De dire que cette dépense sera imputée à l'article 6574

**La séance est levée à 22 heures**

**Le Maire,  
Gilles GASCON**